



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 novembre 2022

N° 221122267

PERSONNEL COMMUNAL - Approbation d'une convention portant adhésion au service social du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux novembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 novembre 2022 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIEN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - M. LEFEUVRE - Mme SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par M. GUITOUNI - Mme GROUX par Mme JOUBERT - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. NKAMA par M. BOMBLED.

ABSENTS EXCUSES Mme MELIANE.

ABSENTS NON EXCUSES M. ELARCHE.
SECRETAIRE Bernard GIRY

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

PERSONNEL COMMUNAL - Approbation d'une convention portant adhésion au service social du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Franck BOMBLED Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment en son article 25 ;

VU la convention portant adhésion au service social du travail du CIG,

VU le budget communal,

CONSIDERANT que le centre de gestion de la petite couronne (CIG) peut assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents des collectivités et établissements qui le demandent,

CONSIDERANT la ville de Gentilly ne dispose pas de personnel qualifié pour assurer les fonctions d'assistant social,

APRES examen par la commissions « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 18 novembre 2022.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** la convention d'adhésion au service social du travail du CIG de la petite couronne.

ARTICLE 2 – **DIT** que cette convention prend effet à date de signature jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et qu'elle se renouvelle de manière tacite pour chacune des 4 années civiles qui suivent sauf résiliation.

ARTICLE 3 - **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

ARTICLE 4 – **DIT** que les dépenses inhérentes, correspondant à 20% d'un poste à temps plein, seront inscrites au budget de la commune.

Par 26 voix pour, 5 voix abstentions,

Affiché le 25 novembre 2022

Reçu en préfecture le 25 novembre 2022

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20221122-8410-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

